



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Catéchisme Historique

Fleury, Claude

Munster, 1786

Leçon XXVI. Suite de la Pénitence.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49154](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49154)

quelque commencement d'amour. D. Comment doit-on se confesser? R. Sans rien céler, ni rien déguiser. D. Qu'est-ce que la satisfaction? R. C'est l'accomplissement de la peine imposée par le Prêtre. D. Quelles sont ces peines pour l'ordinaire? R. Des prières, des jeûnes & des aumônes.

L E Ç O N X X V I.

Suite de la Penitence.

A PRES que le Pénitent est confessé & qu'il a promis de satisfaire, le Prêtre doit l'absoudre, s'il lui voit des marques suffisantes de conversion: si non il doit lui refuser l'absolution, sous peine de se damner avec le pécheur. S'il doute qu'il soit bien converti, il doit différer. L'absolution bien reçue efface les péchés, quels qu'ils soient. Quant aux moindres péchés que l'on appelle véniels, & qu'il est comme impossible d'éviter entièrement pendant la vie, ils peuvent être remis par la prière, l'aumône, & les autres bonnes œuvres. Mais quelques petits que ces péchés nous paroissent, il faut toujours avoir grand soin de nous en purifier, & de
les

les éviter. Les Fidèles qui sont morts, chargés de quelques péchés véniels, ou de quelque reste de satisfaction qu'ils doivent pour les péchés pardonnés, ceux-la souffrent en l'autre vie une peine que nous appellons *Purgatoire*: mais ils sont délivrés ou soulagés par les prières des vivans. L'Eglise accorde quelque fois des indulgences qu'elle attache à certaines bonnes œuvres, pour nous donner moyen de suppléer au défaut de nos satisfactions.

Demande. Le Prêtre est-il obligé de donner l'absolution à celui qui se confesse? *Réponse.* Non, s'il ne juge qu'il ait une véritable contrition. D. Quel mal fait-il s'il l'absout légèrement? R. Il se charge du même péché. D. Le Sacrement de Pénitence est-il nécessaire pour effacer les péchés véniels? R. Non, il y a encore d'autres moyens. D. Qui sont ils? R. La prière, l'aumône, les bonnes œuvres. D. Qu'est-ce que le Purgatoire? R. C'est la peine de ceux qui sont morts chargés envers Dieu de quelques dettes. D. Quelles sont ces dettes? R. Des péchés véniels ou des restes de satisfaction. D. Comment pouvons-nous les soulager? R. En priant
pour

pour eux. D. Qu'est-ce que les indulgences ? R. Une grace que l'Eglise nous fait pour suppléer au défaut des satisfactions.

L E Ç O N X X V I I I .

De l'Extrême-Onction.

L'EXTRÊME-ONCTION donne aux Malades la grace de bien mourir. Elle efface les péchés véniels, & guérit l'ame de la foiblesse qui reste des autres péchés, quoique pardonnés. Elle fortifie le malade contre les tentations, qui sont plus violentes à la mort, & peut même rendre la santé corporelle, s'il est expédient pour le malade. Ce sont les Prêtres qui administrent ce Sacrement, avec de l'huile bénite exprès par l'Evêque. On fait sept onctions: cinq pour les cinq sens, aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains, une aux reins ou à la poitrine contre la concupiscence, une aux pieds; & à chaque onction le Prêtre prie Dieu de remettre au malade les péchés qu'il a commis par chaque partie de son corps. Il faut que le malade soit en état de grace pour profiter de ce Sacrement; il est